

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 4 mai 2026

N° CM04052026-07  
SG/LGa

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DOLÉ, Maire.

**Date de convocation : 28 avril 2026**

**Nombre de Conseillers : 29**

**Nombre de votants : 27**

**Présents :** M. D. DOLÉ, Mme M. RANGEARD, M. M. PRAUD, Mme N. GÉMARD, M. K. SERIN, Mme A. VACHÉ, M. R. GAUBERT, M. M. RAUTUREAU, M. JM. BEAUFFRETON, Mme V. DAVIAUD, M. M. CHAIGNEAU, Mme A. BALLERY, M. Y. DURAND, Mme MJ. GABRIEU, Mme C. GABORIT, Mme N. PODEVIN, Mme A. ROSÉ, M. P. SERIN, Mme C. BODIN, M. JC. MARCHAND, Mme I. BROSSET, M. A. GUILLOTEAU, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. J. LANDA, Mme A. RABILLER, M. T. PELAUD, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M. Charly CHAUVET

Procuration à

M. K. SERIN

**Absents :**

M. Ludovic SIMONNEAU, M. C. BLANDIN

**Secrétaire :** Yannis DURAND

---

#### **OBJET : EXTENSION DU BOULODROME – DEMANDE DE SUBVENTION**

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Dans le cadre de sa politique de développement des équipements sportifs et d'amélioration de l'accueil des usagers, la collectivité envisage de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour le projet d'extension du boulodrome communal.

Cette opération prévoit :

- Une extension sur la façade sud-est du bâtiment existant ;
- La création d'un volume attenant, couvert et fermé latéralement, permettant l'aménagement de dix terrains de pétanque supplémentaires, portant l'équipement à seize terrains couverts au total.

Par ailleurs, et sous réserve des études techniques et financières, le projet pourrait inclure des mesures en matière de développement durable, telles que l'installation éventuelle de panneaux photovoltaïques en toiture et la mise en place d'un dispositif de récupération des eaux pluviales destiné à l'arrosage de la pelouse du stade Jacob.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 400 000 € TTC, dont 38 520 € TTC pour les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Ces travaux pourraient faire l'objet d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 20 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Yannis DURAND**  
Secrétaire de séance

